

Pays Vallée du Loir

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 15 mars 2018
Nombre de membres 45
Présents : 29 – Pouvoirs 8
Votants : 37

Vote : 37
Pour : 37
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : **30**/03/2018
et publication du **30**/03/2018.

Présents (29) :

Pierre BIHOREAU, Georges BITOT, Gérard BLANCHET, Jean-Claude BOIZIAU, Solange CARRE, Guy-Michel CHAUVEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Jean-François COINTRE, Gwénaél de SAGAZAN, Jean-Yves DENIS, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, Jacques LAUZE, Didier LEGRAND, Philippe LEGUET, Dominique LENOIR, Marc LESSCHAEVE, Yveline LIMODIN, Béatrice PAVY-MORANCAIS, Annick PETIT, Ghislaine SOYER, Denis TURIN, Régis VALLIENNE, Jean-Louis YVERNAULT.

Pouvoirs (8) :

Jean-Paul BEAUDOUIN à Yveline LIMODIN, Jean-Pierre CHEREAU à Jacques LAUZE, Gérard CROISEAU à Régis VALLIENNE, Jean-Pierre GUICHON à Nicolas CHAUVIN, Claude JAUNAY à Laurent HUBERT, Christophe LIBERT à Jean-Claude BOIZIAU, Carine MENAGE à Georges BITOT, Jacky VIRLOUVET à Jean-Michel CHIQUET.

D03-22-03-2018 : Affectation du résultat

Le Comité Syndical, après avoir entendu, ce jour, le compte administratif de l'exercice 2017, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Soit un excédent cumulé 2017 en section de fonctionnement : **253 146,36€**
Soit un déficit cumulé 2017 en section d'investissement : **- 86 891,55€**

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de la section de fonctionnement comme suit :

1068 : Excédent capitalisé :	86 891,55 €
R 002 Report en fonctionnement	166 254,81€
Total	253 146,36€

Fait à Vaas
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures

Le Président
Régis VALLIENNE



Le Président
Régis VALLIENNE
Pays Vallée du Loir